

Pantin, le 27 octobre 2023

COMMUNIQUÉ

Le 16 octobre 2023, par voie de parution sur le site d'information News Tank Culture, l'Association des Centres chorégraphiques nationaux a appris avec stupéfaction qu'à l'issue du Conseil d'administration de l'association Montpellier Danse, en date du 4 octobre 2023, une mission relative à un projet de « rapprochement » entre l'association Montpellier Danse et l'association ICI—Centre Chorégraphique National Montpellier/Occitanie a été confiée au Président de Montpellier Danse nouvellement désigné.

Cette information est confirmée par la publication d'un communiqué de presse de la Ville et de la Métropole de Montpellier, s'exprimant au nom et pour le compte des concernés et notamment de l'État et de la Région Occitanie.

L'ACCN est préoccupée, tant sur le fond que sur la forme, par les termes de ce communiqué et par la méthodologie partielle, unilatérale et non concertée employée par la Ville et la Métropole de Montpellier. Appeler ainsi à une « coopération renforcée » entre deux structures tout en souhaitant réfléchir – depuis une position équivoque – « l'avenir de la danse à Montpellier », n'augure pas d'un cadre de travail constructif et équitable dont le secteur chorégraphique a besoin.

De surcroît, les objectifs de ce projet de « rapprochement » étant notamment : « d'établir les scénarii de gouvernance, structure juridique, (...) et de mener une concertation, médiation et un accompagnement du personnel des deux structures en prévision de leur rattachement futur au sein du nouvel établissement. », nous souhaitons que la Ministre de la culture ainsi que la Présidente de la Région Occitanie clarifient respectivement, dans les meilleurs délais, le positionnement du Ministère de la culture et celui de la Région Occitanie sur ce projet de « rapprochement », ainsi que sur leur attachement à la présence d'un Centre chorégraphique national de plein exercice à Montpellier/Occitanie.

Par ailleurs, nous interpellons également le Syndecac – qui compte le Centre Chorégraphique National Montpellier/Occitanie parmi ses adhérents – pour lui demander de se conformer au mandat et aux prérogatives qui lui sont confiés par ses adhérents pour, d'une part, défendre et représenter l'un de ses adhérents, et, d'autre part, veiller à une sincère concertation entre les différentes parties prenantes concernées.

Enfin, l'ACCN souhaite également apporter et affirmer son soutien à tou-te-s les salarié-e-s du CCN Montpellier/Occitanie, particulièrement concerné-e-s par la publication de ce communiqué de presse, alors que l'entrée en fonctions de la prochaine direction générale et artistique de ce Centre chorégraphique national doit se faire au plus tard au 1^{er} janvier 2025 et, qu'à ce jour, le calendrier de recrutement n'est pas connu.

L'ACCN suivra avec une extrême vigilance ce dossier.

Association des Centres chorégraphiques nationaux